Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260314-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 2 mars 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Louis HUBERT), **Pierre-Yves TANVET** (procuration à Céline THEUREAU), **Dominique SÉVIN** (procuration à Christelle HOUIZOT), **David FROGER** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN).

Excusé(e)s : Karine PIQUET, Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03.14 - FINANCES - Budget primitif principal pour l'année 2026 – Approbation

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-4 ;
Vu la délibération n°2023-09-02 en date du 18 septembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal de Noyal-sur-Vilaine ainsi que pour 4 budgets annexes, à savoir : Centre de tri, ZAC du Prieuré, ZAC Multisites et Lotissement le Verger 2021 ;
Vu la délibération n° 2023.12.08 en date du 18 décembre 2023 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la ville de Noyal-sur-Vilaine modifiée par la délibération n°2025.12.06 le 15 décembre 2025 ;
Vu la délibération n°2026.01.01 en date du 19 janvier 2026 relative au débat portant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 de la ville de Noyal-sur-Vilaine ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57 ;
Vu la maquette budgétaire 2026 ci-annexée ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 10 février 2026 ;
Considérant que les budgets de la collectivité doivent être votés en équilibre réel et sincère et suivant un calendrier budgétaire établi légalement ;
Considérant que le sur-équilibre de la section d'investissement est possible, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées (article L1612-7 du CGCT) et qu'aucune disposition législative et réglementaire ne plafonne un éventuel sur-équilibre budgétaire en M57 ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260314-DE

Le budget primitif voté pour une année civile retrace les prévisions en termes de recettes et de dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable de la M57 applicable à compter du 1er janvier 2024, le budget primitif principal 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et est en sur-équilibre en investissement conformément aux documents joints comportant notamment la maquette budgétaire complète.

Le budget primitif principal 2026 s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 958 887,06 €	7 958 887,06 €
Investissement	3 916 854,95 €	4 309 698,76 €
TOTAL	**11 875 742,01 €**	**12 268 585,82 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à la majorité par 21 voix pour et 6 voix contre du groupe d'opposition,

- **ADOPTE** le budget primitif principal de l'exercice 2026 de la ville de Noyal-sur-Vilaine, en section de fonctionnement et d'investissement tel que présenté ci-dessus et la maquette jointe,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution du BP 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT